

La CNIL lance trois chantiers de réflexion concernant l'internet

La Commission nationale de l'informatique et des libertés, par la voix de son président Michel Gentot, a annoncé qu'elle ouvrait trois grands chantiers de réflexion autour de l'internet et venait de proposer la création, pour les sites, d'un label européen de protection des données. Le premier chantier est celui de la "cyber surveillance" des salariés dans l'entreprise : Le deuxième chantier de réflexion concerne la diffusion de décisions de justice nominatives. Le troisième chantier est celui de l'utilisation commerciale de ses propres données sur internet. Enfin, la CNIL a proposé à l'ensemble de ses partenaires européens de mener une réflexion sur la création d'un label de protection des données européennes. Ce label pourrait être accordé à l'ensemble des sites, européens ou non, qui s'engagent à informer les internautes de leurs droits à mettre en "uvre les garanties qui sont reconnues par la directive européenne.